COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 Juin 2025

Délibération n°2025/2/25 **Nomenclature 7.5**

OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS– BUDGET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023/6/104 du 18/12/2023, reçue par les services préfectoraux le 20/12/2023, portant convention de partenariat entre la Commune et l'Association Les Papillons Blancs et le versement d'une participation par la Commune sur le budget 2024,

Monsieur le Maire informe ses collègues que la Caisse d'Allocations Familiales du Nord a confié, à l'association Les Papillons Blancs de Lille, la gestion du Pôle Ressources Handicap (PRH) sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

L'objectif du PRH est de soutenir et d'accompagner les familles et les professionnels pour faciliter l'accueil des enfants et des jeunes mineurs en situation de handicap.

En application de la délibération n°2023/6/104 du 18/12/2023, une convention de partenariat a été conclue entre l'Association et la Commune, et demeure toujours en vigueur à ce jour.

En application de ladite convention, l'Association les Papillons Blancs a sollicité la Commune pour obtenir une subvention d'un montant de 600 euros pour l'année 2025, couvrant les frais de sensibilisation et de formation dispensés par l'Association sur le territoire de la Commune, ainsi que le financement d'outils pédagogiques.

Très sensible à l'inclusion de tous les enfants et ce dès le plus jeune âge, la municipalité n'a pas manqué d'étudier avec soin cette demande et entend ainsi continuer à accompagner l'association concernée et à lui apporter son soutien pour l'année 2025.

Au regard de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à verser, au profit de l'association Les Papillons Blancs, une subvention à hauteur de 600 euros.

L'imputation budgétaire se fera sur l'article 65748.

LE CONSEIL,